

#### Votre contact

Tel : 01 30 08 61 60  
Fax : 01 39 18 60 39  
Mail : [contact@78-91-95.ifrb.fr](mailto:contact@78-91-95.ifrb.fr)

#### Durée

CACES R389 Initial :  
Catégories 3 + 5 = 35 heures

CACES R389 Recyclage :  
Catégories 3 + 5 = 21 heures

#### Public

Toutes personnes appelées à utiliser un chariot automoteur de façon permanente ou occasionnelle,  
Conducteur confirmé.

#### Niveau de connaissances préalables

Maîtriser la langue française.

#### Pré requis

Être âgé de 18 ans,  
Posséder une aptitude médicale.

#### Formateur

Formateur expérimenté.

#### Moyens pédagogiques et supports

Cours sous forme de vidéo projection,  
Vidéo, Livret de formation, Chariot automoteur, charges, remorque, quai de chargement.

#### Sanction

Après avis favorable, délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) valable 5 ans, en vue de la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite.

#### Coût de formation par stagiaire

CACES R389 Initial :  
Une catégorie = 800 € HT

#### Objectifs de la formation

- Cette formation vise l'obtention d'un permis CACES, valable 5 ans, certifiant que les participants sont capables d'appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de conducteur de chariots automoteurs porté tant sur le plan théorique que pratique.

#### Programme

##### Formation théorique

- Réglementation applicable à l'utilisation d'un chariot automoteur,
- Rôle et responsabilité du conducteur,
- Technologie et environnement des chariots automoteurs,
- Vérifications journalières,
- Utilisation et conduite en sécurité,
- Risques liés au transport de charges.

##### Formation pratique

- Visualisation du chariot automoteur,
- Vérifications journalières en début et fin de poste,
- Déplacement à vide et en charge,
- Prise et transport de charges,
- Chargement et déchargement d'un véhicule depuis un quai.

##### Evaluation :

- Test pratique et théorique.

**Recyclage tous les 5 ans**

Faute de participants, l'IFRB se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation.  
Possibilité de prise en charge par les fonds de formation (OPCA).

